

# COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

## CONSEIL MUNICIPAL du 30 NOVEMBRE 2018

Excusés : Madame Bonhomme (procuration M. Emiren), Monsieur Mathieu (procuration Mme Martin)  
Messieurs Batard, Laporte, Maitre.

### Assainissement

1. Reversement surtaxe assainissement au SI Assainissement de la Couze d'Ardes  
Le Conseil décide de reverser au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Couze d'Ardes la somme de 20 000 € correspondant à la surtaxe d'assainissement de la Commune du Breuil sur Couze (contribution prévue au budget primitif 2018 du Syndicat).
2. Le Conseil fixe à l'unanimité le montant de la taxe à 0,77€/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Chaudière de l'école

Dans le cadre des travaux de l'école, le Conseil a fait le choix d'une chaudière bois (copeaux). Dans cette perspective, un dossier de demande FEDER doit être élaboré.

La proposition de la SCP Estier-Lechuga, maître d'œuvre pour l'extension de l'école, est acceptée à l'unanimité (étude de faisabilité + montage du dossier) pour un total d'honoraires de 10 800 € TTC (architecte 3 700 € + bureau d'étude 5 300 € + TVA).

### Matériel de voirie

Le Conseil approuve à l'unanimité la vente du broyeur d'accotements inutilisé suite à l'achat de l'épaveuse et sa sortie de l'inventaire.

### Questions diverses

#### - Révision des listes électorales

\*en application de la loi n°2016-1048 du 01/08/2016 sur la création du répertoire électoral unique et permanent (REU) au 01/01/2019, une Commission de contrôle, nommée pour 3 ans, composée d'1 conseiller pris dans l'ordre du tableau (hors maire et adjoints), d'1 délégué administration et d'1 délégué du TGI, chacun avec 1 suppléant, devra se réunir 1 fois par an minimum et obligatoirement entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin (pour 2019 entre le 2 et le 5/05/2019). Pour le Conseil, sont volontaires Mesdames Martin (titulaire) et Comptour (suppléante).

\*le Maire reste compétent pour les inscriptions/radiations

#### - Inscription de la Via Arverna (Voie Jacquaire qui traverse la commune)

\*afin de redynamiser la Via Arverna, le Conseil départemental propose son inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIIPR), pour sécurisation du tracé ; après vérification du tracé sur le cadastre, le Conseil approuve à l'unanimité l'inscription du circuit.

- Cocon 63

\*pour l'isolation des combles des différents bâtiments communaux, le montant des travaux s'élève à 27 071 €, financés à hauteur de 18 536 €, soit près de 70%. Le financement communal (8 535 €) sera réparti sur 2 ans : part budgétaire 2018 de 4 705 €

- Transports piscine (année scolaire 2018/2019) : après consultation des entreprises, les Transports Coudert sont retenus à l'unanimité

- Informations diverses

\*Groupement de commande pour l'achat de gaz : suite à l'appel d'offres lancé par le Conseil départemental pour la période 2019-2020, le fournisseur retenu est «Gaz de Bordeaux » pour un prix de 21,33 € HT/MWh (17,68 € HT en 2017). Il est nécessaire d'engager une réflexion sur la baisse des consommations et le développement des productions locales d'énergies renouvelables

\*Arrêts SNCF : après de nombreuses discussions avec la Région et la SNCF, la Mairie a obtenu de nouveaux arrêts en gare du Breuil en fin d'après-midi ; les nouveaux horaires seront mis en place à compter du 9/12

\*Repas des Aînés : le 2 décembre, Arbre de Noël : le 19.

**Prochain conseil le vendredi 21/12/18 à 20 h**